Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260119-005_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 18 Pouvoirs : 5 **DATES** Convocation : 15/01/2026 Affiché le : 23/01/2026	L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, THEZE Éric, VAN BUTSEL Juliane, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, CHAUVEL Guillaume, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe **Absent.es** : COUEPEL Anne-Marie, THOMAS Christophe, BOITEAU Christophe, QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, GENDRON Natacha **Pouvoirs** : COUEPEL Anne-Marie à ESNAUD Bernard, THOMAS Christophe à LAIR Maryline, BOITEAU Christophe à THEZE Eric, QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, de CRISENOY Claire à DUPONT David, **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°005.26

- **Objet - Travaux de voirie : chemin rural n°109 à la Trottinais – devis**

M. TEXIER informe de la nécessité de procéder à la réfection du chemin rural à la Trottinais.
L'entreprise GAIGEARD de Bain-de-Bretagne (35) propose une prestation d'un montant de 7370 euros HT, soit 8844 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) décide :

- de valider le devis de l'entreprise GAIGEARD de Bain-de-Bretagne (35) pour un montant total de7370 euros HT, soit 8844 euros TTC.
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

MAIRIE DE St-SENOUX
35580